A 13 c

John Carter Brown
Library
Brown University

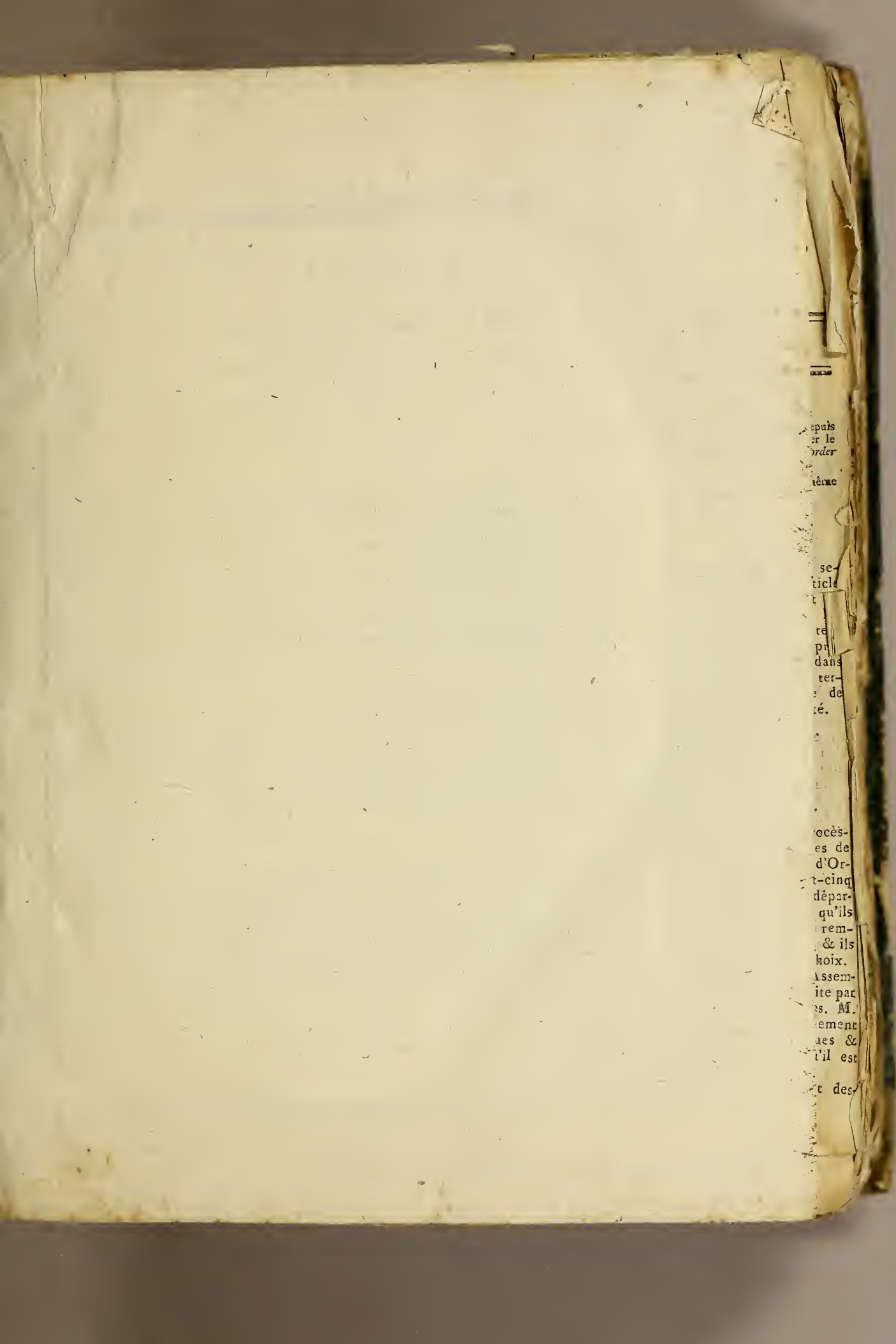

61
62

SUITE

DES lettres adreſſées par différentes municipalités de la colonie, à celle du Port-au-Prince.

N°. 11.

Port-Salut, 26 mai 1791.

Meſſieurs & chers compatriotes,

Nous avons reçu la réponſe dont vous nous avez honorés le 12 courant, & ſous le pli un exemplaire de l'adreſſe que vous avez envoyée à l'Aſſemblée nationale; elle ne peut produire que de bons effets; nous vous en faiſons nos ſincères remercîmens.

La tranquillité & le calme que vous nous annoncez régner dans votre ville ſont dus à la ſageſſe, à la prudence & à la fermeté que vous avez employées au déſarmement du régiment du Port-au-Prince; vous avez évité l'effuſion du ſang prêt à couler peut-être dans toute la colonie, qui n'oubliera jamais le ſervice que vous lui avez rendu dans cette circonſtance critique.

Les vrais patriotes & les bons citoyens vous doivent des éloges, ainſi qu'à MM. les officiers & troupes nationales & de ligne, qui ont conduit par leur fermeté & leur courage cette entrepriſe à une ſi heureuſe fin.

Cet événement écraſe l'ariſtocratie & anéantit les individus qui en étoient les plus fermes ſoutiens ; il nous fait jouir ici du calme & de la paix, où les troubles ont éclaté plus que dans tout autre quartier.

Nous ſommes, Meſſieurs & chers compatriotes, très flattés de la correſpondance que vous voulez bien commencer avec nous ; nous vous prions de nous informer des mouvemens qui pourront ſurvenir dans votre dépendance ; nous ſerons diligens à vous donner avis de ce qui ſe paſſera ici, & nous ſurveillerons de près les démarches des perſonnes ſuſpectes.

Nous ſommes toujours diſpoſés à nous réunir à vous pour la bonne cauſe de la régénération, étant animés ainſi que vous du plus pur patriotiſme.

Puiſſe l'heureux ſouhait que vous faites pour la réunion de toutes les parties de la colonie s'effectuer ! Vrai moyen de rétablir la paix & l'union entre tous les citoyens ; MM. les commiſſaires conſolideront cette paix & cette union que vous avez ſi heureuſement établie par votre conduite ſage & éclairée, & que vous ſaurez bien maintenir juſqu'à leur arrivée.

Nous avons l'honneur d'être avec les ſentimens de la plus intime fraternité,

Meſſieurs & chers compatriotes,

Vos très-humbles &
très-obéiſſans ſerviteurs,

Les officiers municipaux du Port-Salut.

Signé, le Carpentier, maire ; Rabois, notable ; Dumont, procureur ſyndic ; Plagniat Taſſat, de Brux, officier municipal ; & de Lamotte Flamant, ſecrétaire greffier.

à Plaisance, le 24 mai 1791.

Messieurs,

Nous avons reçu exactement ces divers paquets que vous avez eu la complaisance de nous faire passer ; veuillez en agréer nos remercîmens, & nous continuer cette faveur. Nous voyons avec une joie bien sentie les témoignages de satisfaction donnés à votre civisme par la majeure & saine partie de la colonie, & que les trames des malintentionnés, pour troubler votre tranquillité & contrarier vos dispositions pour le bien général, échouent toujours contre votre énergie & votre prudence.

Si vous êtes instruits d'un service fait pour M. de Mauduit, nous vous prévenons que ce n'a été que par quelques particuliers qui depuis long-temps ont fait scission avec nous.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus sincère fraternité,

Messieurs,

Vos très-humbles &
très-obéissans serviteurs,

Les membres de la municipalité.

Signé, la Touraudain, maire.

A MM. les officiers municipaux du Port-au-Prince.

Baynet, le 22 mai 1791.

Meſſieurs & chers compatriotes,

Nous avons reçu la lettre dont vous nous avez honorés, & l'exemplaire de l'adreſſe que vous avez faite à l'Aſſemblée nationale relativement aux derniers événemens qui ont néceſſité le déſarmement & l'embarquement du régiment du Port-au-Prince.

La lettre de M. de Mauduit à l'ambaſſadeur d'Eſpagne, dont les termes ne ſont pas équivoques, démontrera aux plus incrédules & à la nation entière, que ce colonel ne profeſſoit pas la religion du jour; que c'étoit un vrai proteſtant, quoiqu'il étayât ſes proclamations & ſes attentats de ces noms ſacrés : la nation, la loi & le Roi.

Sa mort & le départ de ſes parricides meurtriers nous permettront d'attendre en paix l'arrivée des commiſſaires, deſtinés par la nation à rétablir & maintenir l'ordre & la tranquillité publique.

Nous avons l'honneur d'être avec l'intimité d'un fraternel attachement,

Meſſieurs & chers compatriotes,

Vos très humbles &
très-obéiſſans ſerviteurs,

Les officiers municipaux de Baynet.

Signé, Fournier de L'hermitage, maire; Ulriot, curé, ſecrétaire greffier.

MM. les officiers municipaux du Port-au-Prince.

Dondon, 22 mai 1791.

Messieurs & chers compatriotes,

La lecture de l'adresse que vous nous avez fait parvenir a fait sur nos cœurs l'impression que vous deviez en attendre.

Nous y avons reconnu votre zèle infatigable à déjouer les ennemis de la nouvelle constitution.

Vos réflexions, chers compatriotes, sur les lettres du colonel Mauduit, nous paroissent d'autant mieux fondées, qu'il est dans la plus grande évidence que la perte de cette contrée étoit jurée.

C'est à votre vigilance que nous devons sa conservation, aussi veuillez être persuadés de notre zèle à concourir avec vous à tout ce qui peut contribuer au maintien de cette même constitution, pour laquelle, comme françois, nous sommes prêts à faire le sacrifice de la dernière goutte de notre sang.

Nous vous invitons, chers compatriotes, à continuer à nous rendre participans de vos travaux, & avons l'honneur d'être avec un fraternel attachement,

Messieurs & chers compatriotes,

Vos très-humbles &
très-obéissans serviteurs,

Les membres de la municipalité du Dondon.

Signé, Ligoine, officier municipal; & Coussac, procureur-syndic.

MM. les officiers municipaux du Port-au-Prince.

Au Trou, ce 20 mai 1791.

Meſſieurs & chers compatriotes,

Nous avons reçu avec votre lettre en date du 12 du courant, copie de votre nouvelle adreſſe à l'Aſſemblée nationale.

Nous vous félicitons de ce que, ſans effuſion de ſang, vous avez déſarmé le régiment du Port-au-Prince.

Nous reconnoiſſons bien le brave Grimouard dans les offres qu'il vous avoit faites de l'aſſiſtance de toutes ſes forces, ainſi que de tous les braves citoyens militaires de votre ville, & notre joie eſt au comble de voir qu'après de tels dangers courus le calme règne à préſent chez vous.

Nous avons l'honneur d'être avec un fraternel attachement,

Meſſieurs & chers compatriotes,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les officiers municipaux.

Signé, Lemaiſtre, maire; & Touſſaint, greffier.

Gros-Morne 18 mai 1791.

Meſſieurs & chers compatriotes,

Nous avons reçu un exemplaire de votre adreſſe au gouverneur-général, ſur le dernier événement du Port-au-Prince. Le détail des malheurs dont votre ville étoit menacée & des mo-

yens employés pour les détourner ; confirme l'opinion que nous avons toujours eue de votre ſageſſe, du zèle & du courage tant des gardes nationales que des troupes de ligne, & des intentions patriotiques qui dirigent la conduite de M. de Grimouard & de tous ceux qui compoſent la ſtation.

Nous eſpérons que les précautions que vous avez priſes & celles que votre prudence vous dictera par la ſuite, rendront inutiles les efforts de ceux qui tenteroient d'éloigner de vos murs une paix qui eſt ſi néceſſaire.

Nous déſirons, Meſſieurs, que le génie malfaiſant qui depuis ſi long-temps plane ſur Saint-Domingue, & dont le ſouffle impur pénétre toutes ſes parties, s'éloigne enfin de nos côtes. Le cœur du colon atteint du venin empeſté de la diſcorde, n'eſt pas fait pour ſoutenir un état auſſi cruel : c'eſt vous dire avec quelle impatience nous attendons l'inſtant promis où l'aſſemblée nationale, éclairée ſur notre caractère & ſur notre intérêt, nous intimera l'ordre ſi flatteur de retourner à l'un, pour diſcuter paiſiblement & avec équité toute l'étendue de l'autre.

La publicité que vous avez donnée à la correſpondance des paroiſſes, nous invite à croire que les trois lettres que nous vous avons écrites ne vous ſont point parvenues.

Recevez de nouveau, Meſſieurs, les éloges que nous donnons à la conduite que vous avez tenue depuis l'inſtant où la ville du Port-au-Prince a recouvré ſes droits. Vos inſtances auprès du repréſentant du Roi, écarteront l'idée qu'en rejettant le joug du pouvoir arbitraire, vous avez voulu vous ſouſtraire à l'autorité légitime.

Les ſoldats citoyens dont le patriotiſme a préparé votre retour à la liberté ont des droits à notre reconnoiſſance. Soyez auprès d'eux les interprêtes des ſentimens dont nous ſommes

pénétrés. Nous vous prions auſſi d'entretenir avec nous une correſpondance qui en nous inſpirant l'intérêt que méritent vos travaux, nous fournira ſans ceſſe l'occaſion d'applaudir à vos ſuccès.

Nous avons l'honneur d'être avec les ſentimens les plus fraternels,

Meſſieurs & chers compatriotes,

Vos très humbles & très obéiſſans ſerviteurs,

Les officiers municipaux du Gros-Morne.

Signé, Mˡ Regnier, maire.

Meſſieurs les officiers municipaux du Port-au- Prince.

Cap Dame-Marie, le 15 mai 1791.

Meſſieurs & chers compatriotes,

Nous avons l'honneur de vous adreſſer ci-joint expédition des délibérations priſes par nos concitoyens dans leurs aſſemblées de ſection relativement à l'arrêté pris par l'aſſemblée de la paroiſſe du Port-au-Prince le 21 du mois dernier. Nous vous annonçons avec ſatisfaction que celle du Cap Dame-Marie a exprimé le même vœu; elle nous a chargés de le tranſmettre à

M. le gouverneur général, & vous trouverez ci-joint la lettre que nous lui adreſſons à ce ſujet.

Nous avons l'honneur d'être avec les ſentimens de la plus intime confraternité,

Meſſieurs & chers compatriotes,

Vos très humbles & très obéiſſans ſerviteurs,

Les officiers municipaux du Cap Dame-Marie.

Signé, Edward Plunket, maire; Dufour aîné, procureur de la commune; Salager, ſubſtitut: Madoulé, ſecrétaire greffier.

Meſſieurs les officiers municipaux du Port-au- Prince.

Copie de la lettre adreſſée à M. le gouverneur-général, par la municipalité du Cap Dame-Marie.

Cap Dame-Marie, le 15 mai 1791.

Monſieur,

Les citoyens de la paroiſſe du Cap Dame-Marie s'étant aſſemblés les 11 & 12 du courant, pour délibérer ſur l'arrêté pris par les citoyens actifs de la paroiſſe du Port-au-Prince, le 21 du mois dernier, concernant l'ordre que vous avez donné pour le départ pour France du vaiſſeau *le Fougueux*, ont décidé qu'ils adhéroient à l'arrêté pris par l'aſſemblée paroiſſiale du Port-au-Prince ledit jour 21 du mois dernier; qu'en

conſéquence vous ſeriez requis, au nom du ſalut public, de ne diſtraire aucunes des forces envoyées à la colonie par la nation pour faire reſpecter ſes décrets & maintenir la tranquillité publique, avant l'arrivée des commiſſaires du Roi.

Chargés de vous tranſmettre leur vœu, nous rempliſſons notre miſſion avec d'autant plus de confiance & de ſatisfaction, que nous ſommes perſuadés que nous nous adreſſons à un gouverneur citoyen, auprès duquel les réclamations du peuple feront toujours d'un grand poids, & qui à l'exemple du monarque bienfaiſant qu'il repréſente, ne dédaignera pas les conſeils de ceux dont le bonheur lui eſt confié.

Nous ſommes avec les ſentimens du plus loyal civiſme,

Monſieur,

Vos très humbles & très
obéiſſans ſerviteurs,

Les officiers municipaux du Cap Dame-Marie.

Signé, Edward Plunkett, maire; Madoulé, ſerétaire greffier.

Monſieur le lieutenant général au gouvernement.

Cap Dame-Marie, le 13 mai 1791

Meſſieurs & chers compatriotes,

Nous avons reçu celles que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire ſous les dates des 3 & 8 du courant, enſemble les piéces y jointes. Nous avons également reçu une lettre des

citoyens de votre paroiſſe, & expédition imprimée de leur délibération du 28 avril dernier.

Ne doutez pas de la ſatisfaction que nous éprouvons, ainſi que tous nos concitoyens, en apprenant que votre ville eſt enfin délivrée de ce régiment civicide qui ceſſa d'être François le 29 Juillet dernier ; la découverte des munitions, que vous avez faite dans l'antre de ces monſtres, fait préſumer qu'ils ſe préparoient à de nouveaux forfaits, cette hydre avoit pouſſé ſans doute une tête nouvelle pour remplacer celle qu'elle avoit elle-même abattue dans l'excès de ſa frénéſie.

Nous verrons avec plaiſir l'adreſſe à l'aſſemblée nationale que nous annoncent vos concitoyens, avec l'expoſé de la conduite de l'aſſemblée ariſtocratique du Cap ; il ſeroit à ſouhaiter que le ſénat françois connût au juſte toutes les opérations de cette pernicieuſe corporation. Il appartient aux citoyens de la capitale de la colonie de porter les premiers la lumière ſur toutes les œuvres d'iniquité dont elle fut victime.

Veuillez être perſuadés des ſentimens de la plus intime confraternité avec leſquels nous avons l'honneur d'être,

Meſſieurs & chers compatriotes,

Vos très humbles & obéiſſans ſerviteurs,

Les officiers municipaux du Cap Dame-Marie.

Signé, Dufour aîné, procureur de la commune ; Fromentin, notable, Madoulé, ſecrétaire greffier.

Meſſieurs les officiers municipaux du Port-au-Prince.

P. S. Nous aurons l'avantage de vous faire connoître après

demain les délibérations des sections de notre paroisse des 11 & 12 du courant, relativement à la délibération prise par votre paroisse le 21 du mois dernier, & à laquelle nos concitoyens ont adhéré.

AU PORT-AU-PRINCE,

De l'Imprimerie nationale, chez CHAIDRON & compagnie, vis-à-vis la comédie.

10. Juin 1791.

63

E179
T653 m
1-Size
v. 2